



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
SOUTIEN AU DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS À VISÉE PROFESSIONNELLE**

ouvert du 21 janvier au 29 mars 2019

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Suivant les objectifs de la programmation 2017 – 2021, le renforcement de la maîtrise du français par les étudiants et par les enseignants, en appuyant des programmes de formation en français, est une des finalités de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) en termes de qualité de la formation.

L'appel à manifestation d'intérêt « Soutien au dispositif d'enseignement du français à visée professionnelle » s'adresse aux **universités membres de l'AUF en Europe centrale et orientale** (cf. www.auf.org/les_membres/nos-membres/) proposant des formations partiellement ou entièrement francophones et qui souhaitent conforter qualitativement la formation linguistique à visée professionnelle des étudiants.

1. OBJECTIFS

Cet appel a comme objectifs :

- pérenniser le dispositif d'enseignement du français à visée professionnelle : actualiser des éléments méthodologiques pour la construction de parcours de formation par la consolidation des compétences des enseignants et adapter l'enseignement du FLE aux besoins des étudiants ;
- développer la maîtrise de la langue (FOS) afin d'engager dans des démarches d'insertion professionnelle les étudiants des établissements membres de la région ;
- de maintenir le vivier d'étudiants francophones dans les établissements membres.

2. CANDIDATURE

L'appel vise le renforcement de dispositif d'enseignement du français de la région par des **stagiaires** et **lecteurs de français langue étrangère** (FLE). Les établissements membres de l'AUF en Europe centrale et orientale peuvent opter soit pour la mise en place d'un stagiaire soit pour un lecteur de français. La mise en place d'un lecteur de français implique l'ouverture d'un poste au sein de l'établissement et fait l'objet d'un contrat de travail entre l'établissement porteur du projet et le lecteur.

a) Critères d'éligibilité :

L'établissement qui formule une manifestation d'intérêt dans le cadre du présent appel doit :

- être membre de l'AUF en Europe centrale et orientale ;
- dispenser des formations diplômantes intégralement ou partiellement en français ;
- déposer un dossier complet en ligne dans les délais impartis ;
- être à jour dans le paiement de la cotisation AUF.

b) Conditions de candidature :

L'établissement qui formule une manifestation d'intérêt dans le cadre du présent appel doit :

- justifier de l'intérêt de l'établissement et des retombées académiques explicites de la mise en place d'un dispositif d'enseignement du français à visée professionnelle ;
- présenter une lettre de mission pour le lecteur/stagiaire de français avec les principales activités qui lui seront confiées ;
- justifier de sa contribution pour la mise en place du dispositif de lecteur ou de la mobilité du stagiaire, le cofinancement de l'université ;
- présenter l'accord motivé du plus haut responsable de l'établissement ;
- présenter les partenariats qui seront mobilisés pour la mise en place du poste de lecteur ou de la mobilité du stagiaire, le cas échéant.

L'établissement doit déposer un dossier en ligne sur formulaire.auf.org.

3. DURÉE

Le soutien au dispositif de l'enseignement du français à visée professionnelle est de maximum de **10 mois** par année académique.

Le soutien financier ne commencera qu'à partir de la **rentrée 2019 – 2020**.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les établissements font parvenir le dossier de candidature à l'Agence universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale. Après vérification de la conformité des dossiers, ceux-ci sont soumis à une évaluation.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2019 **seront prioritaires :**

- **les projets déroulés en partenariat et bénéficiant des cofinancements** (établissement porteur, partenaires institutionnels, partenaires socio-économiques, etc.) ;
- les manifestations d'intérêt des universités provenant des régions suivantes : l'Asie Centrale, les Balkans et le Caucase.

5. SOUTIEN DE L'AUF

Le soutien de l'AUF comprend :

- une allocation mensuelle de maximum **500 EUR/mois** pour les stagiaires FLE et un cofinancement de maximum **250 EUR/mois** pour les lecteurs FLE, versés dans la limite de la durée de la mission d'enseignement (nombre de mois) ;
- un titre de transport émis par l'Agence universitaire de la Francophonie et mis à la disposition du bénéficiaire (selon le cas), lui permettant de se déplacer entre son pays d'origine et le pays d'accueil ; le titre de transport n'est pas modifiable (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF ; les excédents de bagage ne sont pas pris en charge) ;
- une assurance-maladie, accident et rapatriement obligatoire dans le pays d'accueil, contractée par l'AUF (selon le cas).

Toutes les formalités (identification des candidats (lancement d'un appel à candidatures), soutien à l'obtention du visa, vaccinations, logement, etc.) sont à la charge de l'établissement porteur et/ou du bénéficiaire.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- formulaire de candidature dûment complété en ligne sur formulaires.auf.org ;
- présentation de la situation de l'enseignement du français au sein de l'établissement (par année d'études et par faculté, nombre d'étudiants concernés) ;
- lettre d'engagement de la part de la plus haute autorité de l'établissement en précisant le type de cofinancement ;
- lettre de mission pour le stagiaire/lecteur de français recherché ;
- lettre d'engagement de la part d'autres partenaires impliqués (selon le cas), en précisant le type de cofinancement (prise en charge du logement, allocation mensuelle, etc.).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

L'absence d'une pièce constitutive entraînera automatiquement le rejet du dossier. Tout autre document considéré utile peut être ajouté au dossier.

7. CALENDRIER

21 janvier 2019 – lancement de l'appel

29 mars 2019 – **clôture de l'appel**

29 avril 2019 – publication des résultats

1 septembre 2019 – démarrage des projets.